



Université Royale de Droit et
des Sciences Economiques
Phnom Penh



Université Lumière Lyon II

REGLEMENT GENERAL

2008-2009

« FILIERE SPECIALE DE DROIT »

*Licence de droit de la Faculté des Sciences juridiques de l'Université Lyon II délocalisée à
l'Université Royale de Droit et des Sciences Economiques de Phnom Penh
Licence cambodgienne de droit comparé*



AMBASSADE DE FRANCE
AU CAMBODGE

SOMMAIRE

I. Règlement intérieur	3
A/ Généralités	3
1/ La licence de droit de l'Université Lyon Lumière Lyon II	3
2/ La licence cambodgienne de droit comparé.....	3
B / Conditions d'admission	4
C/ Frais d'inscription	4
D/ Formation et diplômes	5
II. Fonctionnement de la Filière Spéciale	5
1. Assiduité	5
2. Motifs d'exclusion	5
3. Redoublement	6
4. Travaux dirigés	6
5. Licence Lyon II délocalisée	6
5.1 Modalités de contrôle des connaissances	6
5.2 Session d'examens	6
5.3 Validation de parcours	8
5.4 Délivrance de la licence	8
6. Licence cambodgienne de droit comparé	8

I. Règlement intérieur

Ce règlement définit les règles de fonctionnement de la filière spéciale de droit, selon les dispositions du règlement de scolarité appliqué au sein de l'Université Royale de Droit et des Sciences Economiques et du règlement de scolarité de la Faculté de droit de Lyon 2.

A/ Généralités

La Filière Spéciale de Droit est un programme en trois ans permettant aux étudiants de la Faculté de Droit de l'Université Royale de droit et des Sciences Economiques (URDSE) d'obtenir à la fois une licence française de droit de l'Université Lumière Lyon 2 délocalisée à Phnom Penh, et une licence cambodgienne de droit.

Elle est soutenue financièrement par le Service de coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France au Cambodge ainsi que par la Région Rhône-Alpes.

1/ La licence de droit de l'Université Lyon Lumière Lyon II

La licence délocalisée à Phnom Penh est gérée administrativement et pédagogiquement par la Faculté des Sciences Juridiques de l'Université Lumière Lyon 2 et le pôle de coopération française de la Faculté de droit de l'URDSE.

Les cours sont assurés par l'équipe du pôle coopération de la faculté, par des professeurs cambodgiens tous titulaires d'un diplôme français ou japonais ainsi que par des professeurs de droit français, envoyés en mission par l'Université de Lyon 2. De manière plus précise, les objectifs de ce programme sont de :

- développer les capacités d'apprentissage des étudiants, en particulier les méthodes de travail,
- leur fournir les connaissances nécessaires pour suivre avec succès le cursus universitaire français de droit,
- renforcer leur maîtrise du français oral et écrit.

La licence délocalisée comprend trois années d'études :

- **l'année préparatoire** est ouverte sur concours aux étudiants en fin de première année de la Faculté de Droit. Cette année permet aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à l'entrée en licence en droit,
- **la première année correspondant au premier semestre de la licence française** est ouverte aux étudiants ayant satisfait aux examens de l'année préparatoire,
- **la seconde année correspond au second semestre de la licence française.** Le succès aux examens est sanctionné par la délivrance du diplôme français de licence en droit privé, de l'Université de Lyon 2,

2/ La licence cambodgienne de droit

La licence cambodgienne de droit est gérée administrativement et pédagogiquement, par délégation, par la coopération française à la Faculté de droit de l'Université Royale de droit et des sciences économiques

Les cours sont assurés par l'équipe de coopération de la faculté, par des professeurs cambodgiens tous titulaires d'un diplôme français ou japonais ainsi que par des professeurs de droit français, envoyés en mission par l'Université de Lyon 2. De manière plus précise, les objectifs de ce programme sont de :

- développer les capacités d'apprentissage des étudiants, en particulier les méthodes de travail,

- leur fournir les connaissances nécessaires pour suivre avec succès les différentes formations cambodgiennes, Ecole royale de la magistrature, Ecole royale d'administration, Centre de formation et de perfectionnement professionnel des avocats, Masters de droit...
- renforcer leur maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit.

La licence cambodgienne de droit comprend quatre années d'études :

- **la première année** est commune à la licence de droit de l'URDSE.
 - **la deuxième année** est ouverte aux étudiants ayant satisfait aux examens de la première année, sous réserve de la réussite au concours d'entrée à la Filière spéciale (conditions identiques à l'admission en licence de droit privé délocalisée de l'Université Lumière Lyon 2).
 - **la troisième année** est ouverte aux étudiants ayant satisfait aux examens de la deuxième année.
 - **la quatrième année** est ouverte aux étudiants ayant satisfait aux examens de la troisième année.
- Le succès aux examens est sanctionné par la délivrance du diplôme cambodgien de l'Université royale de droit et des sciences économiques.

B / Conditions d'admission

Un concours de recrutement est ouvert aux étudiants en fin de première année de la licence de droit cambodgien de la Faculté de droit de l'URDSE. Il est organisé dans les locaux de l'URDSE, sous la responsabilité de l'équipe de coopération au sein de la Faculté de droit.

Les candidats à l'admission en Filière spéciale doivent s'inscrire auprès du pôle de coopération française, aux dates qui sont communiquées aux étudiants par affichage.

La sélection se fait en deux étapes :

* Admissibilité :

- un QCM de droit public, de droit privé et de culture générale,
- une épreuve écrite de français.

Les meilleurs étudiants sont retenus pour suivre un stage intensif d'été de six semaines qui est obligatoire sous peine d'exclusion.

* Admission : à l'issue de ce stage, les meilleurs étudiants sont sélectionnés par une série d'examens portant sur les cours dispensés durant ce stage.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

C/ Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés, pour l'année 2008-2009, à **400 USD** par étudiant, et 190 USD pour les étudiants boursiers, avec une exonération partielle ou totale des droits d'inscriptions pour les étudiants en situation sociale difficile. Cette somme doit être versée, au plus tard le **15 novembre de l'année universitaire en cours** au **Secrétariat du pôle de coopération**.

La somme versée au titre des droits d'inscription ne peut être réclamée.

D/ Formation et diplômes

Licence cambodgienne de droit comparé	Filière spéciale	Licence Lyon 2
4 ^{ème} année	Double licence	2 ^{ème} année (FS2) (2 ^{ème} sem. licence française)
3 ^{ème} année	Licence cambodgienne de droit	1 ^{ère} année (FS1) (1 ^{er} sem. licence française)
2 ^{ème} année	et	
1 ^{ère} année	licence française de droit	Année préparatoire
	Sélection en fin de 1 ^{ère} année	

II. Fonctionnement de la Filière Spéciale

1. Assiduité

La participation aux cours magistraux et aux travaux dirigés est obligatoire. Toute absence doit être justifiée. Plus de trois absences non valablement motivées par écrit (appréciation souveraine de l'enseignant) entraînera la convocation de l'étudiant devant le responsable de la filière spéciale qui pourra notamment décider le renvoi immédiat de l'étudiant.

Tout retard excédant quinze minutes équivaut à une absence. L'enseignant pourra refuser l'étudiant retardataire.

2. Motifs d'exclusion

1. Sont exclus de plein droit de la filière spéciale :

- tout étudiant qui se rend coupable d'un délit ou d'un crime réprimé par la loi cambodgienne,
- tout étudiant qui tente, par tout moyen, de corrompre, de menacer moralement ou physiquement toute personne en relation directe ou indirecte avec la filière spéciale,

2. Sont susceptibles d'exclusion par décision du conseil de discipline :

- tout étudiant qui fraude ou qui tente de frauder à un examen,
- tout étudiant qui, sans motif légitime, ne respecte pas l'obligation d'assiduité.

3. Le conseil de discipline se réserve une possibilité d'exclusion pour tout autre motif qu'il estime légitime.

3. Redoublement

Le redoublement est autorisé autant pour la licence cambodgienne que pour la licence Lyon 2. Concernant la licence cambodgienne, le redoublement est décidé par décision motivée du Conseil des enseignants présidé par le Chef de projet. L'étudiant ne peut redoubler que 2 fois non consécutives.

Le redoublement se fait de préférence à la fin de l'année FS1.

Pendant son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des unités de valeur qui auront été validées. L'assiduité aux cours est obligatoire pour l'étudiant redoublant, dans les matières qui n'ont pas été validées.

4. Travaux dirigés

- La notation des travaux dirigés est le résultat d'une épreuve écrite obligatoire et d'épreuves diverses (interrogations orales, exposé, travail à la maison). L'absence non motivée à l'une de ces épreuves entraîne la note de 0/20. Si elle est dûment justifiée, l'équipe de coopération pourra, à titre exceptionnel, organiser une épreuve semblable pour l'étudiant absent.

5. Licence Lyon II délocalisée

5.1 Modalités de contrôle des connaissances

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable sous forme de crédits européens dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne de 10/20. Chaque élément pédagogique d'une UE compte pour le coefficient 1 ; la compensation entre les notes obtenues aux différents éléments se fait sans note éliminatoire. Le coefficient affecté à chaque UE est égal au nombre de crédits européens qu'elle valide. Alors que les UE sont capitalisables (et donc définitivement acquises), les notes obtenues aux EP qui les composent ne sont conservées que de la première à la deuxième session dans la même année.

En cas d'absence de note à un EP due à la défaillance de l'étudiant, il ne peut y avoir validation de l'UE concernée : aucun calcul ne sera réalisé ni à l'UE, ni au semestre, ni à l'année.

Néanmoins, le jury de semestre aura la possibilité de permettre le calcul de la compensation à l'UE en mettant 0 à l'EP concerné, après avoir reçu, le cas échéant, les explications de l'étudiant soit directement soit par l'intermédiaire du directeur de l'UFR.

Un semestre est définitivement validé :

- par capitalisation, lorsque chacune des UE le constituant a été validée
- par compensation entre UE, lorsque la moyenne générale entre les moyennes obtenues pour chacune des unités d'enseignement affectée de son coefficient respectif a été atteinte. Quand une ou plusieurs UE ont été validées antérieurement (capitalisation, validation d'acquis), la moyenne est calculée sur l'ensemble des UE, celles antérieurement acquises et celles nouvellement acquises pour le semestre considéré. Une UE réputée acquise par équivalence n'entre pas dans le système de compensation.
- par compensation entre semestres : quand la moyenne générale obtenue entre les deux semestres est supérieure ou égale à 10, les deux semestres sont validés.

Un semestre validé vaut 30 crédits européens.

Dans le cas où un semestre n'est pas validé, l'enregistrement des crédits européens correspondants est néanmoins effectué pour chaque UE capitalisée.

5.2 Session d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour chaque semestre.

L'organisation d'une double session concerne uniquement les UE de la majeure et de la mineure et les UE d'option des semestres 5 et 6 ; pour ces dernières, la session se déroulera après le semestre 6. En ce qui concerne l'UE « transversale » de langue, un stage libératoire pourra être organisé à la demande de l'étudiant en septembre. En ce qui concerne les UE libres, une seule session sera organisée, sous forme de contrôle continu pour les étudiants assidus et d'examen terminal pour les dispensés d'assiduité.

La première session est exclusivement organisée en contrôle continu. La notation de contrôle continu est le résultat d'épreuves de natures diverses (interrogations écrites ou orales, épreuves écrites communes effectuées pendant les semaines de cours, etc...). La possibilité d'organiser des examens terminaux au même moment que les examens des dispensés d'assiduité n'est possible que pour les enseignements sans travaux dirigés.

Les épreuves terminales sont écrites ou orales. L'anonymat des copies est garanti pour les épreuves écrites.

La seconde session se déroule sous forme d'épreuves écrites anonymes ou orales.

L'accès à la seconde session ne peut être refusé en cas d'absence à la première session. En cas d'échec à la première session et de non validation d'une UE, l'étudiant ne peut repasser à la seconde session du même semestre que les éléments pédagogiques pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la deuxième session. Pour les UE non validées à la première session, les étudiants ont le choix de se présenter ou non à la deuxième session pour les éléments pédagogiques pour lesquels ils n'ont pas obtenu la moyenne.

En cas de non présentation à la deuxième session, la note de l'élément pédagogique obtenu en première session est automatiquement reportée. En cas de présentation à la deuxième session, la meilleure des deux notes est retenue pour la délibération.

- Les unités de FS1 de la licence Lyon 2 se décomposent de la façon suivante :

UE 5 Majeure Droit (10 crédits)

▸ Droit communautaire général : 42h CM et 21h TD

▸ Droit social: 42h CM et 21h TD*

UE 5 Complémentaire Droit (10 crédits)

▸ Droit spécial des contrats: 21h CM et 21h TD

▸ Droit international public : 42h CM

▸ Droit de la fonction publique : 21h CM

Enseignements supplémentaires

Choix 2 (10 crédits) : *Option professionnalisante*

▸ *UE Langue de spécialité* : 21h (5 crédits)

▸ *Option professionnalisante* : 21h (5 crédits) *Droit anglo-saxon*

- Les unités de FS2 de la licence Lyon 2 se décomposent de la façon suivante :

UE 6 Majeure Droit (10 crédits)

- Droit des sociétés: 31h CM et 21h TD
- Droit fiscal général: 31h CM
- Système juridiques comparés: 21h CM

UE 6 Complémentaire Droit (10 crédits)

- Droit des Libertés fondamentales : 42 CM et 21h TD
- Histoire des idées politiques : 31h CM

Enseignements supplémentaires

Choix 2 (10 crédits) : *Option professionnalisante*

- *UE Langue de spécialité* : 21h (5 crédits)
- *Option professionnalisante* : 21h (5 crédits) *Droit anglo-saxon*

5.3 Validation de parcours

A l'issue d'une session d'examens et pour chaque mention des domaines de Licence, le doyen ou le Chef de projet, par délégation du Président de l'Université, est chargé au vu des décisions de jury :

- d'arrêter la liste des étudiants admis aux différents semestres,
- d'arrêter la liste des étudiants admis à s'inscrire en année supérieure,

5.4 Délivrance de la licence

La Licence est délivrée lorsque l'étudiant a validé 60 crédits de Licence.

Mention de Licence

Les résultats globaux des semestres 5 et 6 donnent lieu à une mention en fonction de la moyenne des notes obtenues à ces semestres :

- à partir de 16 : mention très bien
- à partir de 14 : mention bien
- à partir de 12 : mention assez-bien

6. Licence cambodgienne de droit comparé

L'année universitaire se divise en semestres pour la licence. A la fin de chaque semestre, un examen est organisé. Pendant la durée des études du semestre, un contrôle des connaissances a lieu sous forme de contrôle continu.

- **Epreuves terminales** : elles sont élaborées et corrigées par les enseignants ayant dispensé les cours. Toute absence, quelle qu'en soit la raison, vaut défaillance à la session.

- La **grille de notation** des examens et des contrôles continus est de 0 à 100. Les copies peuvent être corrigées par un ou deux enseignants. Chaque matière est réussie dès que la note est supérieure à 50.

- Sont admis les étudiants obtenant l'ensemble des **crédits de licence**, soit 100 crédits. Les crédits sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 50/100.

- Les enseignants peuvent organiser les examens de la licence par anticipation, c'est-à-dire une fois le cours terminé et avec accord du pôle de coopération.
- L'étudiant ayant échoué ou étant absent à la première session peut se présenter à la seconde session en conservant les crédits obtenus.
- Toute tentative de fraude lors des épreuves d'examen est sanctionnée par le renvoi immédiat, définitif, sans appel de l'étudiant et une interdiction de réinscription.

L'étudiant n'ayant pas obtenu le nombre de crédit suffisant sur l'année se voit proposer le redoublement.

Les résultats aux examens des cours magistraux des matières Lyon 2 qui font l'objet de travaux dirigés se voient ajouter deux points pour la licence cambodgienne de droit comparé¹. Les matières sont les suivantes :

- Pour FS1 : Droit communautaire général, Droit social, Droit spécial des contrats.
- Pour FS2 : Droit des sociétés, Droit des Libertés fondamentales.

- Les mentions sont les suivantes :

- **Excellente A+ égale de 90 à 100**
- **Très bien A égale de 80 à 89**
- **Bien B+ égale de 70 à 79**
- **Assez bien B égale de 60 à 69**
- **Passable C égale de 50 à 59**
- **Faible D égale de 30 à 49**
- **Très faible E égale de 00 à 29**

¹ Les deux points ne sont pas accordés aux notes de travaux dirigés

RESPONSABLES DU PROGRAMME

- Mr Maurice GAILLARD, directeur de la filière spéciale, Professeur, Lyon II
- Mme Isabelle THOMAS, chef de projet, URDSE, Département de Droit :
isabelle.thomas@gmail.com
- Melle Florence IBANEZ, coordinatrice des enseignements de français :
florence.ibanez@hotmail.com
- M. Pierre VINCENT, chargé de mission et d'enseignement : fdsecoopfr2@everyday.com.kh
- Mme SIN Davin, secrétaire assistante de direction : sindavin.rsa@gmail.com
- M. PRUM Rithy, assistant administratif : prumrithy@gmail.com

Pour toute question relative à la Filière Spéciale de Droit, s'adresser au
Bureau de coopération au deuxième étage de la faculté

Téléphone : 023 726 132

<http://www.rule.edu.kh/coopfr>